

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision NG-GIS n° 2015-31 du 17 avril 2015 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur du département gestion et innovation sociales (GIS)/(RATP)

NOR : DEVT1510408S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation de pouvoirs au directeur du département gestion et innovation sociales (GIS) pour prononcer la réforme pour impossibilité de reclassement des agents reconnus inaptes définitifs à leur emploi statutaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 avril 2015.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN